



DEVRIEZ-VOUS PROTÉGER VOTRE ENTREPRISE CONTRE LES FLUCTUATIONS DES DEVISES?

Il va sans dire que 2019 a été une année charnière pour le marché des devises étrangères. En effet, le conflit sans équivoque entre Beijing et Washington est l'événement qui a fait couler le plus d'encre à l'échelle internationale. Les querelles entre les deux puissances ont affecté considérablement les échanges commerciaux et, par le fait même, la croissance de la majorité des pays industrialisés. Le Canada n'a évidemment pas échappé à la tendance, étant aux premières loges de l'escalade des tensions entre Donald Trump et Xi Jinping.

La conjoncture économique actuelle et l'incertitude découlant de l'ascension des différends entre la Chine et les États-Unis affectent la paire USD/CAD, ce qui a des incidences directes sur les entreprises importatrices et exportatrices du pays. Le dollar canadien, quant à lui, semble vouloir rester de glace face aux nouvelles, et ce, malgré la décision de la Banque du Canada de vouloir braver la tempête sans changer le taux directeur. En fait, celui-ci traverse même une période de faible volatilité lorsqu'il est mis en relation avec la monnaie américaine.

Cette situation fait souvent resurgir la question suivante chez les entrepreneurs :

«**Devrais-je me couvrir contre les fluctuations des devises ?**» Pour y répondre, cet article vous présente quelques facteurs à considérer pour déterminer si une couverture de change étranger s'impose.

1. LA CAPACITÉ À «REFILER» LA FLUCTUATION DE LA DEVISE

Pour évaluer si une couverture de change s'impose, il faut d'abord quantifier et qualifier la capacité de l'entreprise à «refiler» la fluctuation des devises à ses clients et à ses partenaires d'affaires. Effectivement, certaines industries ou entreprises sont en mesure, à très court terme, de transmettre un mouvement défavorable de la monnaie d'échange à autrui.

Exemple:

L'entreprise Fruits ABC importe principalement des oranges de la Floride et fait affaire avec les grands détaillants du Québec qui, eux, s'engagent à acheter une quantité déterminée d'oranges afin de répondre aux besoins de leurs clients. Ainsi, peu importe la performance du dollar canadien par rapport à la monnaie américaine, l'entreprise sera toujours en mesure de vendre facilement ses oranges aux détaillants à un prix supérieur à celui qu'elle a payé afin de refléter la hausse du dollar américain.

Cette dynamique particulière fait en sorte que Fruits ABC n'a pas besoin de recourir à des stratégies de couverture de change dans le but de contrer l'appréciation du dollar américain, car elle peut rapidement, et sans trop de frictions, imposer une hausse des prix à ses clients (dû à l'appréciation du USD). Les détaillants, quant à eux, transmettront la hausse du prix liée à la faiblesse du huard aux consommateurs finaux, en l'occurrence, l'ensemble des personnes qui font l'épicerie.

2. LE DÉLAI ENTRE VOS COMMANDES ET LEUR PAIEMENT

Le deuxième facteur à considérer pour conclure si vous avez besoin d'une couverture de change consiste à analyser le temps qui s'écoule entre le moment où vous passez vos commandes et celui où vous les payez.

Exemple:

L'entreprise XYZ évolue dans le milieu du textile et doit commander sa nouvelle collection du printemps en octobre, alors que le taux USD/CAD se transige à 1,3200. Cependant, à moins de recourir à une stratégie de couverture, XYZ n'a aucune garantie que le taux s'établira toujours à 1,3200 au moment de payer sa commande. Le taux pourrait avoir fluctué à la baisse (1,2800 USD/CAD) ou encore à la hausse (1,3700 USD/CAD). **Le cas échéant, l'entreprise qui pensait payer sa marchandise 200000\$ CA verra plutôt la facture s'élever à 207575\$ CA, ce qui diminuera ses marges de profit.** Bien que fictif, ce scénario représente pourtant la réalité de nombreuses PME et grandes entreprises au Canada. Il pourrait être évité en ayant recours aux services d'un spécialiste de la Banque Laurentienne qui pourrait vous diriger vers une stratégie de couverture sur mesure.

3. LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le troisième et dernier facteur pour déterminer si vous devez recourir à des stratégies de couverture est la concurrence de votre secteur d'activité. En effet, si aucun de vos concurrents n'utilise d'instruments lui permettant de garantir un taux de change à une date ultérieure, vous devriez en faire autant. Autrement, vous seriez exposé à un risque de compétitivité substantiel dans l'éventualité que le taux évolue à votre désavantage.

Exemple:

L'entreprise XYZ s'est engagée, pour une année entière, à acheter 1 000 000\$ US à 1,3300 USD/CAD. Durant cette période, le taux chute drastiquement à 1,2800 USD/CAD. **Dans cette situation, XYZ serait tenue de respecter ses engagements en continuant de se procurer des dollars américains à 1,3300, alors que ses concurrents bénéficieraient du taux au marché de 1,2800 USD/CAD.** Cela dit, si l'ensemble des concurrents de XYZ sont à l'étranger, il devient d'autant plus important pour l'entreprise d'explorer les stratégies de couverture lui permettant de protéger ses achats et ses ventes libellés en devises étrangères, car dans le scénario décrit, ses concurrents ne seraient pas affectés par l'évolution de la monnaie fonctionnelle. Sachez également que nous pouvons vous proposer plusieurs stratégies vous permettant de bénéficier d'une appréciation des devises en votre faveur jusqu'à un certain niveau.

COMMENT DÉTERMINER LA STRATÉGIE DE COUVERTURE APPROPRIÉE ?

Maintenant que vous connaissez les facteurs vous permettant de déterminer si une couverture de change s'impose, il faut désormais établir le ratio de couverture, le terme ainsi que les instruments financiers répondants à vos besoins.

Ratio de couverture

Nous recommandons que le ratio soit en étroite corrélation avec la certitude des flux monétaires. En d'autres mots, si vous êtes certain de recevoir 100 000\$ US d'ici le 31 octobre prochain, vous pourriez décider de prendre un contrat à terme à échéance le 31 octobre pour 100% de la valeur de votre contrat. Si vous avez des doutes, le pourcentage de couverture pourrait être réduit à 50%, limitant ainsi vos engagements, mais entraînant aussi un plus grand risque lié à la fluctuation des devises.

Terme de couverture

Si le ratio de couverture reste en étroite corrélation avec la certitude des flux monétaires, le terme de couverture dépendra principalement des délais de paiement de vos fournisseurs ou clients. Or, une étude approfondie de votre fonds de roulement doit être effectuée afin de préciser vos besoins. Il existe d'ailleurs une relation entre la certitude des flux monétaires et le terme.

Exemple:

L'entreprise 123 Québec Inc. vend la majorité de ses produits industriels aux États-Unis et à l'étranger en utilisant le dollar américain. Ayant fait ses devoirs, elle décide de couvrir ses ventes en devises étrangères. Pour ce faire, l'entreprise couvre à 90 % ses comptes clients et à 50 % ses prévisions de ventes de moins d'un an. Par cette approche, il est facile de comprendre la relation entre la certitude des flux monétaires associés à un terme et une approche novatrice dans le but de réduire au minimum les fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres devises.

Toutes ces notions pouvant vous paraître complexes, n'hésitez pas à faire appel à notre équipe d'experts. Que vous ayez besoin ou non d'une stratégie de couverture pour contrer votre risque de change, l'équipe de change étranger des Services aux entreprises de la Banque Laurentienne peut vous aider à optimiser vos transactions. Une interaction avec l'un de nos cambistes est sans frais, et pourrait vous permettre d'économiser plusieurs dollars, en plus d'obtenir un service personnalisé en fonction de votre réalité. Que vous soyez ou non client de la Banque Laurentienne, vous pouvez bénéficier des services d'un cambiste, qui vous proposera des outils de protection sur mesure et des conseils adaptés à vos besoins.

Pour toute question, prenez rendez-vous dès maintenant avec l'un de nos cambistes à l'adresse fx@blcmf.com ou au 514 350-2910.

SUIVEZ-NOUS :

-  [LinkedIn/Banque Laurentienne](#)
-  [Twitter@BLaurentienne](#)
-  www.banquelaurentienne.ca/entreprises



**SERVICES AUX
ENTREPRISES**

Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Laurentienne du Canada.

Le contenu de cet article est fourni à titre indicatif seulement et ne constitue pas une offre d'achat visant les produits et services de la Banque Laurentienne ou de ses filiales (collectivement, la « Banque »). Cette information est de portée générale et ne doit en aucune façon être interprétée, considérée ou utilisée comme si elle constituait des conseils en placements ou de nature comptable, financière, juridique ou fiscale et ne devrait pas être utilisée à de telles fins. La Banque ne peut être tenue responsable des dommages que vous pourriez subir dans le cadre d'une telle utilisation. L'information fournie est, à la connaissance de la Banque, exacte au moment où elle est présentée. Cependant, la Banque ne peut garantir qu'elle est exacte ou complète ou qu'elle le sera en tout temps. Veuillez consulter des professionnels qualifiés qui vous conseilleront selon vos besoins, votre profil d'investisseur et votre situation financière. Chaque produit ou service est assujéti à une entente comprenant les modalités qui lui sont applicables.